

Guide des bonnes pratiques apicoles



Voulu par la filière et soutenu par le ministère de l'Agriculture, le Guide des bonnes pratiques apicoles est un outil d'application volontaire qui s'adresse à tous les apiculteurs.

Le Guide des bonnes pratiques apicoles a pour objectif de proposer à chaque apiculteur des bonnes pratiques de gestion de son cheptel visant à préserver la santé de ses colonies et sa propre santé tout en contribuant à assurer la sécurité sanitaire et la traçabilité des produits qu'il génère (produits de la ruche et d'élevage). Sans se substituer au Guide des bonnes pratiques d'hygiène en apiculture (en cours de rédaction), ce guide rappelle les exigences réglementaires.

L'élaboration de ce guide est le fruit d'un travail de concertation mené avec les acteurs de la filière apicole. C'est en partenariat avec de nombreuses structures que l'ITSAP-Institut de l'abeille a réalisé ce guide paru pour la première fois en 2014 : les représentants la filière apicole, les structures sanitaires, les structures vétérinaires, la recherche et l'administration. Ensemble, ils ont assuré le pilotage du projet, de la définition des objectifs à la validation du contenu final.

Lors de la rédaction du guide, l'ITSAP-Institut de l'abeille a sollicité l'appui de nombreux experts, selon leur domaine de compétence. Apiculteurs professionnels ou de loisir, techniciens apicoles, chercheurs, vétérinaires et fonctionnaires des services de l'État, ont contribué à l'élaboration de ce document, qui vise à accompagner un maximum d'apiculteurs dans une démarche de progrès.

Cet ouvrage constitue également un socle sur lequel pourront s'appuyer les formateurs des ruchers écoles, les techniciens en appui aux exploitations...

Il est laissé libre choix aux groupements ou structures de le compléter au gré de leurs besoins, notamment par des cahiers des charges liés aux démarches qualité. Par ailleurs, l'évolution des exigences réglementaires et des connaissances techniques est prise en compte avec des mises à jour périodiques des fiches du guide.

Ce Guide des bonnes pratiques apicoles répond à plusieurs objectifs, en particulier :

- lutter contre les maladies des abeilles en promouvant des méthodes de lutte prophylactiques simples ;
- encourager l'installation de nouveaux apiculteurs et soutenir les investissements visant à développer la production, la transformation et la commercialisation de miel et de produits associés ;
- mieux organiser la production de miel, gelée royale et autres produits de la ruche en participant à la diffusion de bonnes pratiques d'hygiène chez tous les apiculteurs ;
- mieux organiser la production de reines et d'essaims en rédigeant un guide des bonnes pratiques d'élevage et de commercialisation des reines et des essaims.



Remerciements

L'ITSAP-INSTITUT DE L'ABEILLE REMERCIE EN PARTICULIER :

Les membres du Comité de pilotage qui ont participé à la construction du guide :

Bertrand AUZERAL (UNAF)
Fatah BENDALI (ministère de l'Agriculture)
Elodie COLOMBO (ADA France)
Marie-Pierre CHAUZAT (ANSES)
Sophie CLUZEAU-MOULAY (ITSAP-Institut de l'abeille)
Pierre DUCLOS (FNOSAD)
Jean-Luc FERTÉ (Coordination Rurale)
Jean-Yves FOIGNET (ITSAP-Institut de l'abeille)
Joël FRANCCART (ministère de l'Agriculture)
François GERSTER (ministère de l'Agriculture)
Pascale GILLI-DUNOYER (ministère de l'Agriculture)
Camille HUET (FNSEA)
Annick JENTZER (FNSEA)
Pascal JOURDAN (ITSAP-Institut de l'abeille)
Laurent JOYET (APCA)
Bernard LAMIDEL (SNA)
Sonia MARTARESCHE (Confédération Paysanne)
Fayçal MEZIANI (ministère de l'Agriculture)
Patricia ODOUNTAN (ITSAP-Institut de l'abeille)
Dominique RONCERAY (ADA France)
Joël SCHIRO (SPMF)
Antoine THUARD (GDS France)
Marion VÉRITÉ (FranceAgriMer)
Nicolas VIDAL-NAQUET (SNGTV)

Les nombreuses personnes qui ont témoigné de leurs pratiques, ont apporté des documents et ont contribué à l'élaboration des fiches en tant qu'expert :

Alexis BALLIS (Chambre d'Agriculture d'Alsace)
Jean-Marie BARBANÇON (FNOSAD)
Benjamin BASSO (ITSAP-Institut de l'abeille)
Rémy BAUDIN (ADA AURA)
Claire BEAUVAIS (SNGTV)
Paul BONNAFFÉ (GRAPP)
Jacques BOYER (AOC Miel de Corse)
Magali CHABERT (ANSES)
Marie-Pierre CHAUZAT (ANSES)
AxeI DECOURTYE (ACTA et ITSAP-Institut de l'abeille)
Damien DECANTE (ITSAP-Institut de l'abeille)
Lydia DENIS (SNGTV)
Pierre DUCLOS (FNOSAD)
Cécile FERRUS (ITSAP-Institut de l'abeille)
Stéphanie FRANCO (ANSES)
Marie GABET (GDS France)
Clément GARCIN (CESAM)
Philippe GAUDET (ANERCEA)
Cyrille GOTTE (Conseiller en Prévention des Risques Professionnels de la MSA Dordogne, Lot et Garonne)
Pascal JOURDAN (ITSAP-Institut de l'abeille - ADAPI)
Marie LACOUR (GPGR)
Bernard LAMIDEL (SNA)
François LAVAUD et Joëlle BIRNBAUM (Groupe « insectes piqueurs » de la Société française d'allergologie et de l'Association nationale de formation continue en allergologie)
Éric LELONG (ADAPRO LR)
Jennifer MÉJEAN (AOC Miel de Corse)
Jean-Baptiste MALRAUX (ADA-FC)

Sophie MERMET (ministère de l'Agriculture)
Thomas MOLLET (ADANA)
Denis MONOD (FNOSAD)
Stéphanie MULET-MARQUIS (GPGR)
Thibaut PELHATE (AOC Miel de Corse)
Philippe PICARD (ADAPI)
Denis PIOGER (ADAPIC)
Antoine THUARD (GDS France)
Julien VALLON (ITSAP-Institut de l'abeille)
Nicolas VIDAL-NAQUET (SNGTV)
Cyril VIDAU (ITSAP-Institut de l'abeille)

Les personnes qui ont relu le guide et fait part de leurs suggestions :

Olivier BILLARD (apiculteur)
Jean-Daniel CHARRIÈRE (Centre de Recherches Apicoles en Suisse)
Jean-Paul FAUCON (retraité de l'ANSES)
Cyril FOLTON (apiculteur)
Vincent GIROD (ADA Occitanie)
Franz HENKEL (apiculteur)
Anton IMDORF (Centre de Recherches Apicoles en Suisse)
Yves LE CONTE (INRA)
Jean-Marc ROSSO (apiculteur)
Alicia TESTON (ADANA)

Pour la rédaction du guide :

Anne-Laure LAROCHE (ITSAP-Institut de l'abeille)
Cécile FERRUS (ITSAP-Institut de l'abeille)

Conception graphique et mise en page :

Direction ITSAP - Institut de l'abeille : Patricia ODOUNTAN
Agence Les Récréateurs : D.A. : Julien HERRY-OLIVIÉ
Maquettiste : Cécile MARTINOT

Sommaire

INTRODUCTION

Remerciements

Sommaire

Mode d'emploi

Liste des acronymes utilisés

Liste des pictogrammes utilisés

Fiche locale : les numéros d'urgence à contacter en cas de trouble, de mortalités, de suspicion d'intoxication ou de suspicion de danger sanitaire

Grille d'évaluation « Testez-vous »

CHAPITRE R : CONDUITE DES RUCHERS

R1 : Choisir l'emplacement du rucher	Version fiche
R2 : Choisir, entretenir et nettoyer les ruches et le matériel utilisé au rucher	Juin 2018
R3 : Renouveler les cires et stocker les cadres bâtis	Juin 2018
R4 : Visiter les colonies	Juin 2018
R5 : Nourrir les colonies	Juin 2018
R6 : Transhumer dans de bonnes conditions	Juin 2018
R7 : Préparer l'hivernage	Juin 2018

CHAPITRE E : ÉLEVAGE DES REINES

E1 : Organiser le renouvellement et le développement de son cheptel	Juin 2018
E2 : Produire des reines de qualité	Juin 2018
E3 : Acheter, vendre ou céder des produits d'élevage	Juin 2018

CHAPITRE S : SANTÉ DES COLONIES

S1 : Détecter les troubles et les maladies des colonies	Juin 2018
S2 : Réagir en cas de mortalités, de troubles, de suspicion d'intoxication ou de suspicion de danger sanitaire	Juin 2018
S3 : Gérer les colonies malades	Juin 2018
S4 : Enregistrer les interventions sanitaires	Juin 2018
S5 : Bien utiliser les médicaments vétérinaires et autres substances utilisées comme tels	Juin 2018

CHAPITRE M : CONNAISSANCE, PRÉVENTION, SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES PRINCIPALES MALADIES ET AGRESSEURS DES COLONIES

M1 : La varroose : comment lutter ?	Juin 2018
M2 : La loque américaine	Juin 2018
M3 : La nosérose (<i>Nosema apis</i> ou <i>Nosema ceranae</i>)	Juin 2018
M4 : La loque européenne	Juin 2018
M5 : Le couvain sacciforme (Sacbrood bee virus, SBV)	Juin 2018

M6 : La maladie noire (paralysie chronique de l'abeille, mal des forêts, petites noires, Chronic Bee Paralysis Virus, CBPV)	Juin 2018
M7 : Le couvain plâtré, le couvain calcifié ou ascosphérose (« mycose »).....	Juin 2018
M8 : Le couvain tubulaire ou couvain chauve	Juin 2018
M9 : Les parasites exotiques	Juin 2018
M10 : Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes	Juin 2018

CHAPITRE C : COMPOSITION ET CONTAMINANTS DU MIEL

C1 : Respecter les critères physico-chimiques du miel fixés par la réglementation ...	Juin 2018
C2 : Les principaux contaminants du miel	Juin 2018
C3 : Connaître la réglementation sur les limites de résidus dans les produits de la ruche	Juin 2018
C4 : Faire réaliser des analyses des produits de la ruche en laboratoire	Juin 2018

CHAPITRE H : HYGIÈNE EN PRODUCTION DE MIEL, DE POLLEN ET DE GELÉE ROYALE

H1 : Concevoir et aménager les locaux de travail	Juin 2018
H2 : Choisir et vérifier le bon état des équipements de miellerie	Juin 2018
H3 : Organiser les étapes de production	Juin 2018
H4 : Nettoyer les locaux et le matériel de miellerie	Juin 2018
H5 : Veiller à l'hygiène du personnel dans les locaux	Juin 2018
H6 : Lutter contre les nuisibles et les abeilles dans les locaux	Juin 2018
H7 : Organiser l'accès à l'eau potable et l'évacuation des eaux usées dans les locaux	Juin 2018
H8 : Assurer la traçabilité des produits de la ruche	Juin 2018
H9 : Respecter la réglementation sur l'étiquetage des produits de la ruche	Juin 2018

CHAPITRE P : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

P1 : Se protéger lors des visites de ruche	Juin 2018
P2 : Prévenir les accidents	Juin 2018

CHAPITRE D : DOCUMENTS À CONSERVER PAR L'APICULTEUR

D1 : Déclaration de détention et d'emplacement de ruches	Juin 2018
D2 : Registre d'élevage	Juin 2018
D3 : Registre de traçabilité (cahier de miellerie)	Juin 2018

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Mode d'emploi

CE GUIDE EST D'APPLICATION VOLONTAIRE



UN GUIDE POUR QUI ?

Ce guide des bonnes pratiques apicoles s'adresse à tous les apiculteurs, en tant que responsables d'un cheptel (qu'il soit constitué d'une seule colonie d'abeilles ou de plusieurs centaines) et producteur de denrées alimentaires.

Il se veut accessible à tous les publics, apiculteurs expérimentés, en cours d'installation ou en formation.



QU'EST-CE QU'UNE BONNE PRATIQUE APICOLE ?

Une bonne pratique représente le moyen le plus efficace d'atteindre un objectif spécifique. Elle fait consensus et est considérée comme indispensable par la plupart des apiculteurs.

Ce guide ne prétend pas rassembler les meilleures pratiques.

Il vous laisse apprécier la façon la plus appropriée de mener votre cheptel.

Ce guide n'est pas un manuel technique décrivant l'ensemble des actions à mener sur un rucher.

Ce guide vous propose d'entrer dans une démarche volontaire d'amélioration de vos pratiques.



UN GUIDE SUR QUOI ?

Il regroupe des bonnes pratiques apicoles pour :

- préserver la santé des colonies ;
- améliorer les performances zootechniques ;
- protéger la santé de l'apiculteur ;
- assurer la sécurité sanitaire et la traçabilité des produits ;
- respecter les exigences réglementaires.



MISES À JOUR

Ce guide n'est pas figé. Il est appelé à évoluer en même temps que les pratiques des apiculteurs, les innovations techniques et la réglementation. La date de publication est indiquée sur chaque fiche. Les fiches de ce guide sont disponibles en ligne sur <http://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr>



CE GUIDE EST DÉCOUPÉ EN 8 CHAPITRES :

R - CONDUITE DES RUCHERS

E - ÉLEVAGE DES REINES

S - SANTÉ DES COLONIES

M - CONNAISSANCE, PRÉVENTION, SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES AGRESSEURS DES COLONIES

C - COMPOSITION ET CONTAMINANTS DU MIEL

H - HYGIÈNE EN PRODUCTION DE MIEL, POLLEN ET GELÉE ROYALE

P - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

D - DOCUMENTS À CONSERVER PAR L'APICULTEUR

Chaque chapitre s'organise en plusieurs fiches thématiques. Celles-ci sont construites afin de pouvoir distinguer facilement les idées à retenir, ce qui est imposé par la loi, ce qui est conseillé ou ce qui relève des bonnes pratiques.

Le chapitre H de ce guide est directement issu du *Guide des bonnes pratiques d'hygiène en apiculture* (en cours d'élaboration) qui sera validé par l'administration.



Pour plus d'informations, contacter :

ITSAP-Institut de l'abeille

149 rue de Bercy, 75595 PARIS Cedex 12

itsap@itsap.asso.fr

Liste des pictogrammes utilisés



**GRANDS THÈMES ABORDÉS
DANS CETTE FICHE**



POUR EN SAVOIR PLUS



IDÉES CLÉS
Bonnes pratiques à retenir



APICULTURE BIOLOGIQUE
Pratique spécifique à la production
en apiculture biologique



POURQUOI
Les enjeux liés à ces bonnes pratiques



ATTENTION



DÉFINITIONS



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES



« Ce que la loi impose »
Rappel de la réglementation



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



« Il est conseillé de »
Bonne pratique conseillée



ASTUCE



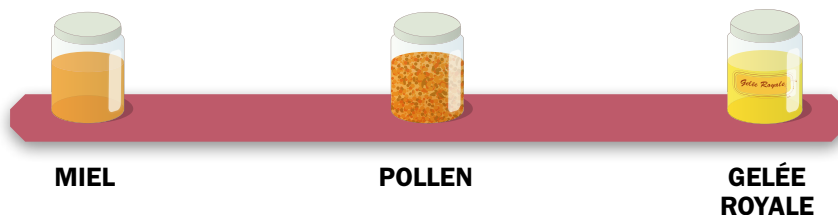
« Il faut »
Bonne pratique indispensable
ou qui découle de la réglementation



INTERDICTION



ENREGISTREMENT
Document à conserver
ou information à enregistrer



Liste des acronymes utilisés

ACTA	Réseau des instituts des filières animales et végétales	GPGR	Groupement des producteurs de gelée royale
ADA	Association de développement apicole régionale	GRAPP	Groupement régional d'apiculteurs pollinisateurs professionnels de Rhône-Alpes
ADA France	Fédération nationale des associations de développement apicole	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
ADA AURA	Association pour le développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes	HMF	Hydroxyméthylfurfural
ADA-FC	Association de développement de l'apiculture en Franche-Comté	IGP	Indication géographique protégée
ADANA	Association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine	INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
ADA Occitanie	Association de développement de l'apiculture en Occitanie	INPN	Inventaire national du patrimoine naturel
ADAPI	Association de développement de l'apiculture en Provence	INRA	Institut national de la recherche agronomique
ADAPIC	Association de développement de l'apiculture du Centre	ITSAP- Institut de l'abeille	Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation
AMM	Autorisation de mise sur le marché	LMR	Limite maximale de résidus
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	LOD	Limite de détection
AOP	Appellation d'origine protégée	LOQ	Limite de quantification
APDI	Arrêté préfectoral de déclaration d'infection	MDO	Maladie à déclaration obligatoire
APMS	Arrêté préfectoral de mise sous surveillance	MRC	Maladie réputée contagieuse
BQCV	Virus de la cellule royale noire	MSA	Protection sociale du monde agricole
CBPV	Chronic bee paralysis virus (virus de la paralysie chronique de l'abeille)	NAPI	Numéro d'apiculteur
DD(CS)PP	Direction départementale (de la cohésion sociale) de la protection des populations	ODG	Organisme de défense et de gestion
DDM	Date de durabilité minimale	OGM	Organisme génétiquement modifié
DGAGRI	Direction générale de l'agriculture de la Commission européenne	OVS	Organisme à vocation sanitaire
DGAL	Direction générale de l'alimentation	PCB	Polychlorobiphényle
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	PIF	Poste d'inspection frontalier
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	PPB	Part per billion (part par milliard)
DLC	Date limite de consommation	PPM	Partie par million
DVCE	Document vétérinaire commun d'entrée	PSE	Programme sanitaire d'élevage
FCO	Formation continue obligatoire	PTAC	Poids total autorisé en charge
FIMO	Formation initiale minimale obligatoire	PVC	Polychlorure de vinyle
FNOSAD	Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales	SBV	Sacbrood bee virus (couvain sacciforme)
GBPHA	Guide des bonnes pratiques d'hygiène en apiculture	SIQO	Signe d'identification de la qualité et de l'origine
GDS	Groupement de défense sanitaire	SNA	Syndicat national d'apiculture
GDS France	Fédération nationale des groupements de défense sanitaire	SNGTV	Société nationale des groupements techniques vétérinaires
		SPMF	Syndicat des producteurs de miel de France
		UMT PrADE	Unité mixte technologique « Protection des abeilles dans l'environnement »
		UNAF	Union nationale de l'apiculture française

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONTACTER EN CAS DE TROUBLE, DE MORTALITÉS, DE SUSPICION D'INTOXICATION OU DE SUSPICION DE DANGER SANITAIRE



À REMPLIR PAR CHAQUE APICULTEUR

Direction départementale de la protection des populations (DD(CS)PP) :

- Contact :
- Numéro de téléphone :

Organisme à vocation sanitaire :

- Contact :
- Numéro de téléphone :

Technicien sanitaire apicole :

- Contact :
- Numéro de téléphone :

Vétérinaire:

- Contact :
- Numéro de téléphone :

Assurance :

- Contact :
- Numéro de téléphone :

Autre :

- Contact :
- Numéro de téléphone :

Trouver les **coordonnées des services vétérinaires du département** : DD(CS)PP
(Direction départementale de la protection des populations) sur le site : annuaire.service-public.fr

TESTEZ-VOUS ! SUR LES BONNES PRATIQUES APICOLES

LES POINTS RÉGLEMENTAIRES SONT SIGNALÉS SUR FOND ORANGE

DOMAINE	MES PRATIQUES	OUI	NON	FICHE
Administratif	J'ai un numéro d'apiculteur ou un numéro de Siret selon ma situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D
	Je déclare mes ruchers une fois par an, sur internet ou par courrier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D1
Conduite du rucher et prophylaxie	J'ai vérifié et je respecte les distances minimales pour l'implantation des ruchers définies par arrêté départemental (ou communal).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R1
	J'ai inscrit mon numéro d'apiculteur sur mes ruches ou sur un panneau à l'entrée du rucher.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R1
	Je connais les ressources alimentaires présentes autour du rucher pendant la saison.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R1
	J'ai organisé mon rucher de façon à limiter la dérive.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R1
	Je réalise au moins deux visites complètes des colonies : une à l'automne et une en sortie d'hiver.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R4
	J'ai prévu des ressources suffisantes pour les colonies pour l'hiver et la sortie d'hivernage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R7
	Je n'utilise pas de miel pour nourrir, ou seulement mon propre miel issu de colonies saines (sans spores de loque américaine).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R5
	Je ne pose pas les hausses à terre et je les protège lors de leur transport pour éviter de les souiller, en particulier avec de la terre (pour limiter le risque de contamination par les spores botuliques).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2
	Je renouvelle un tiers à un quart des cires par an.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R3
	Je détruis systématiquement les cires des cadres issues de colonies malades et je nettoie puis désinfecte le matériel issu de ces colonies (flamme, eau de Javel, soude...).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R2, S3
	Pour protéger les cadres bâtis de la fausse teigne, je n'utilise pas de produits antimite qui peuvent laisser des résidus dans les cires (paradichlorobenzène, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R3
	Je visite les ruches avec une trousse de premiers secours dont j'ai établi le mode d'emploi avec un médecin en cas de réaction allergique aux piqûres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P1
	Je me protège et je protège les visiteurs des piqûres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P1
Santé des colonies	Je suis formé à la prophylaxie et au diagnostic des maladies. Je sais reconnaître une colonie malade.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S1
	Je réalise régulièrement un bilan de l'état sanitaire de mon cheptel, si possible avec l'aide d'une personne formée (technicien sanitaire, vétérinaire, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S1
	Je conserve sur mon exploitation les coordonnées des personnes à contacter d'urgence en cas de suspicion d'intoxication ou de maladie réglementée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S2
	Je sais reconnaître les signes précoces de loque américaine et réagir rapidement et en conséquence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M2
	Lorsque je soupçonne une maladie réglementée, je fais appel à un technicien ou un vétérinaire pour confirmer ou infirmer toute suspicion de maladie réglementée, et je suis ses instructions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S2
	Je n'utilise pas d'antibiotique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S5

DOMAINE	MES PRATIQUES	OUI	NON	FICHE
Santé des colonies	Lorsque je soupçonne une intoxication, j'alerte immédiatement la DD(CS)PP.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S2
	Je note toutes mes interventions sanitaires dans un registre d'élevage. Je conserve les ordonnances ou les factures des médicaments et les comptes rendus de visites sanitaires agrafés avec le registre d'élevage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S4 D2
	J'utilise un traitement anti- <i>Varroa</i> autorisé et je respecte les recommandations d'utilisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M1
	Je traite toutes mes colonies contre <i>Varroa</i> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M1
	Je suis les niveaux d'infestation de <i>Varroa</i> de mes colonies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M1
	J'utilise des méthodes de lutte mécanique en complément des traitements contre <i>Varroa</i> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M1
Élevage	Je connais la composition de mon cheptel (âge des reines, origine, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E1
	Je suis formé aux techniques d'élevage, <i>a minima</i> pour renouveler mon cheptel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E1
	Je mène des opérations d'élevage uniquement avec des colonies en bonne santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E2
Hygiène en production de miel, de pollen et de gelée royale	J'extraits et je conditionne dans des locaux dédiés à cette activité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H1
	Je travaille dans des locaux avec des murs et des sols en bon état, propres et lavables. Je nettoie les locaux et le matériel régulièrement et quand cela est nécessaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H1, H4
	Dans les locaux, je travaille avec des vêtements propres, les cheveux attachés si besoin, avec une tenue qui n'est pas ma tenue de terrain.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H5
	Le personnel qui travaille dans la miellerie ou le laboratoire est formé aux bonnes pratiques d'hygiène.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H5
	Les équipements et le matériel de miellerie en contact avec le miel, le pollen ou la gelée royale sont aptes au contact alimentaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H2
	Le matériel de miellerie est propre et en bon état.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H2
	J'utilise des fûts de qualité alimentaire, en bon état et propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H2
	J'empêche les animaux d'entrer dans la miellerie ou le laboratoire de gelée royale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H6
	Je fais sécher le pollen sur des claies en hauteur et dans une pièce fermée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H6
J'utilise de l'eau potable dans les locaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H7	
Traçabilité des produits de la ruche	Je tiens un registre de traçabilité (ou un cahier de miellerie) dans lequel je note les opérations d'extraction et de conditionnement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H8, D3
	Je mets en marché des contenants (fûts, pots, seaux...) qui sont tous identifiés par un numéro de lot.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H9
	Je conserve les factures et les bons de livraison des clients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H8
	Sur les pots de miel, de pollen et de gelée royale vendus au consommateur l'étiquette comporte une dénomination de vente, une quantité nette, une DDM, un numéro de lot (sauf si la DDM fait office de numéro de lot), le nom ou la raison sociale et l'adresse du producteur (et le pays d'origine pour le miel).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H9